

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME**  
**DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA RCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION**  
**DE LA WILAYA DE DJELFA**  
**N°/.....1966.../DUAC/ 2026**  
**N.I.F:099817019002328**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public. Le directeur de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Djelfa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d appel d'offre ouverte avec exigence de capacité minimal N° 13/2026 , Qu'à l'issue de l'analyse de l'offres conformément le cahier des charges, le résultat sera comme suit :

| Site et commune                                    | Lot   | Entreprise Retenue | Montant Attribué /DA | Délais  | Obs.                  |
|--|---|--------------------|----------------------|---------|-----------------------|
| Boulevard El Amir Abdelkader – Commune De Djelfa - | Reste a réaliser des travaux boulevard el amir abdelkader ( partie 01 ) | SARL EL KARMOUNIA  | 37.656.158.06        | 03 mois | Moins disant qualifie |
|  | Reste a réaliser des travaux boulevard el amir abdelkader ( partie 02)  | EURL LAG           | 24.722.933.58        | 05 mois | Moins disant qualifie |

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant dispose d'un délai de 10 jours à compter de la premières parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP pour introduire un recours au prés de la commission des marchés de willaya

Les candidats soumissionnaire qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur candidatures à se rapprocher de nous services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jours de la publication de cet annonces sur les quotidiens et le BOMOP.

**LE DIRECTEUR**